

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents > h. Comité En exercice Syndical	Qui ont pris part. A la Deliberation
--	--

37	37	19
----	----	----

Séance du 29 février 2008

Date de la convocation

15/02/08

Date d'affichage

15/02/08

Objet de la Délibération

Action culturelle du Pays –
Orchestre du Pays 2008,
représentations
automnales

L'an deux mille huit

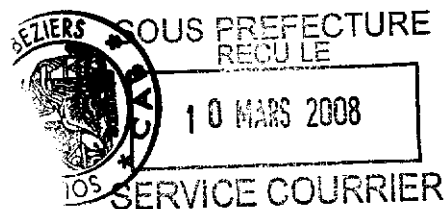
Et le vingt neuf

à onze heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), , **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **A.CLAVERIA** (Bédarieux), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **J.HUC** (CdC Coteaux-Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Rémy PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **G.SENEGAS** (CdC Saint-Chinian), **R.TASSIS** (Commune Poujol/Orb), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères),

Acte révisé le 06/03/08
 après signature le 06/03/08
 et publication le 06/03/08
 du 06/03/08



Objet : Action culturelle du Pays – Orchestre du Pays 2008, représentations automnales

La politique culturelle du Pays comprend trois axes de développement :

- la diffusion de spectacle vivant au travers des deux festivals "Les Hivernales du rire et du vin" et "Musiques au cœur du Vignoble",
- le soutien à la pratique musicale amateur, avec le travail de l'Orchestre du Pays
- la mutualisation des moyens, avec, notamment, le projet Couleurs Vignerones qui fédère huit fêtes vigneronnes autour du concept "Ecrivons nos paysages".

Le succès du spectacle proposé par l'Orchestre de Pays en 2007, dédié au centenaire des événements viticoles de 1907, incite à pérenniser l'expérience : partage d'une passion, qualité musicale, projet inter générations, caractère social incontestable, développement culturel d'un territoire.

L'Orchestre de Pays est d'ores et déjà programmé au sein du festival "Musiques au cœur du Vignoble 2008" pour quatre représentations (Murviel les Béziers, Bédarieux, Capestang et Roujan). Cette année, le spectacle portera sur la valorisation des paysages qui font l'identité de notre territoire et son facteur d'attraction premier. La conteuse Mireille Oliver a écrit "Le Secret de Firmin" qui nous guidera au fil des saisons de sa vie, vers la fierté de ce territoire aux mille richesses.

Afin d'équilibrer l'offre culturelle et de permettre une diffusion plus large du spectacle, il est proposé que trois représentations supplémentaires soient programmées à l'automne (lieux en cours de détermination).

Les dépenses de ce projet inscrit au Contrat de Pays 2008 correspondent à l'encadrement artistique (professeurs), aux cachets (conteuse), à la régie son et lumière, aux dégustations et aux frais de communication pour ces trois dates.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 39.037 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| - Conseil Général de l'Hérault..... | 10.000 € |
| - Conseil Régional..... | 15.000 € |
| - Autres..... | 6 229 € |

le solde étant apporté en autofinancement, à hauteur de 7.808 €.

Monsieur Jean-Luc Falip, Vice-Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Syndicat Mixte, et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Syndicat Mixte, et l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 29 février 2008

Le Vice-Président
Jean-Luc FALIP

